



Collecte des déchets

Réclamations : reclamation.hygea.be/home
Pour les questions : 0800/11.799 - www.hygea.be

	(zone A et B) Toute l'entité
PMC	Lundi 11 et mardi 26 mai
Déchets résiduels (moka)	Lundi 11 et mardi 26 mai
Déchets organiques (vert)	Lundi 4, 11 mai

	(zone A) Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx	(zone B) Arquennes, Feluy
Conteneur papiers-cartons	Mardi 26 mai	Lundi 11 mai

- Différents Services Hygea disponibles sur webshop.hygea.be
- Prochaines dates de collecte ? Pensez à télécharger l'application « RECYCLE »

Téléchargez gratuitement l'application "RECYCLE!"

Grâce à l'app "Recycle!" vous recevez des rappels personnalisés pour sortir vos sacs au bon moment. Fini les oublis, bonjour la tranquillité. Téléchargez l'app Recycle! sur Play store ou sur App store.



Et si votre trottoir devenait un coin de nature ?

Vous souhaitez végétaliser votre trottoir et rendre votre rue plus agréable à vivre ?

Vous pouvez introduire une demande de permis de végétaliser pour créer une fosse de plantation sur le trottoir communal devant votre habitation et y planter des fleurs, plantes aromatiques ou plantes grimpantes.

Si votre projet est accepté, la Commune réalise gratuitement les travaux (dans les limites du budget octroyé).

Pour garantir la sécurité et le confort de tous, certaines règles sont importantes à respecter :

- Un trottoir communal présentant une largeur initiale minimale de 1,50 m ;
- Un passage libre de 1,20 m minimum doit être maintenu sur le trottoir ;
- Les plantations doivent respecter la liste des espèces autorisées ;
- L'entretien régulier est obligatoire (propreté, sécurité, taille...);
- Maximum 2 fosses.

Uniquement les propriétaires ou copropriétaires peuvent en faire la demande. Si le bien est loué, c'est au propriétaire de faire la demande, avec l'accord écrit du locataire. Seuls les logements situés le long d'un trottoir communal sont concernés. Attention aux confusions : Cette demande vise uniquement les fosses de plantation en trottoir. Si vous souhaitez végétaliser plus de 50% de votre façade ou créer un mur végétalisé, une demande de permis d'urbanisme est nécessaire.

Envie de vous lancer ? Consultez le règlement sur www.seneffe.be et rendez-vous sur l'E-Guichet pour introduire votre demande (dans l'onglet « démarches » et « environnement »). Vous avez encore des questions ? Contactez l'Administration communale par téléphone au 064/52.17.21 ou par courriel à l'adresse pollec@seneffe.be.



Prêts ensemble à toute situation d'urgence

Une situation d'urgence peut survenir dans votre quartier quand vous vous y attendez le moins.

Les services de secours et la commune interviennent le plus rapidement possible, mais ne peuvent pas être partout à la fois. Si vous savez quoi faire, vous pouvez agir vite et de manière appropriée pour vous protéger, vous et les autres.

Be-alert : Inscrivez-vous sur www.be-alert.be et recevez des alertes par SMS (depuis le numéro 1789), par e-mail ou par appel vocal.

Notre site web : Consultez www.seneffe.be (et suivez notre page Facebook) ainsi que celui de la Province et des services de secours locaux.

Centre de crise : Consultez www.centredecrise.be : vous y trouverez des conseils pour vous préparer et des informations fiables en cas de situation d'urgence nationale.



Enquête/Annonce de projet

Service Urbanisme - 064/52.17.45

- Rue de Nivelles, 57 à 7180 Seneffe : construction d'une habitation- Enquête publique du 27 avril 2026 au 12 mai 2026.

Plus d'infos : www.deliberations.be/seneffe



Mesures de circulation

Dans le cadre de l'organisation de la **Kermesse annuelle d'Arquennes qui aura lieu du 1er au 3 mai 2026**, plusieurs mesures de circulation seront mises en place. Notamment, du 29 avril au 4 mai : le stationnement sera interdit sur une partie de la Grand'Place et le 3 mai : la circulation et stationnement interdits sur la Grand'Place, la Place de l'Église et la Place Albert 1er. Des déviations seront prévues.

À l'occasion de la **marche Sainte Aldegonde qui aura lieu du 1er au 3 mai**, des restrictions de circulation seront mises en place à Feluy et Arquennes. Le 1er mai : circulation interrompue à Feluy lors du cortège. Le 2 mai : circulation perturbée à Arquennes et Feluy sur le parcours de la marche ainsi que le 3 mai lors des différents cortèges prévus.

Retrouvez l'entièreté de ces deux mesures de circulation sur www.seneffe.be dans l'onglet « actualités ».

Avis - Fermeture des Bureaux

En raison de la fête du travail, l'Administration communale sera fermée le vendredi 1er mai 2026.

Vous avez besoin d'un document ? De nombreux documents administratifs peuvent être obtenus via l'E-Guichet, accessible 24h/24 et 7j/7. Rendez-vous sur seneffe.guichet-citoyen.be

Agenda



• S3 Festival

Du 1er au 3 mai 2026 à l'Espace Culturel de la Samme.

Vendredi : soirée rap réunissant notamment Boub'z et Oxy Dio Dio, entourés de plusieurs artistes de la scène locale. **Samedi** : Daddy K, accompagné de Nicki Sanchez et Maya Cox, pour une ambiance festive jusqu'au bout de la nuit. **Dimanche** : soirée humour, avec une scène animée par Freddy Tougaux et des humoristes tels que Carole Matagne et Maurizio Morina.

Réservation : www.nightandday.be/events/s3-festival

• Kermesse d'Arquennes

Du 1er au 3 mai - Grand Place 7181 Arquennes

Retrouvez toutes les informations sur la page Facebook du "Comité des Fêtes d'Arquennes".

• Concert « Old Love » - Tribute to Eric Clapton

Le vendredi 8 mai - 20h - l'Espace Culturel de la Samme.

Emmanuel Picardi rend hommage à Éric Clapton, accompagné de quelques-uns des meilleurs musiciens belges.

Infos et réservations : 064/52.16.91 - culture-tourisme@seneffe.be.

• Parcours d'Artistes Feluy

Les 9 et 10 mai - Centre de Feluy

Balade découverte de Feluy à travers des lieux d'exposition et à la rencontre d'artistes d'ici ou d'ailleurs... - Gratuit !

Le samedi 9 mai de 14h à 19h et le dimanche 10 mai de 10h à 18h.

Plus d'infos sur la page Facebook : "Parcours d'Artistes Feluy"

• 11e Marche ADEPS du Rotary de Seneffe

Le dimanche 10 mai - 7h > 19h - Salle Omnisports d'Arquennes

(Place Alcantara). Parcours 5, 10, 15 et 20 kms

• Atelier "Mieux manger"

Le mardi 12 mai - 9h > 12h - Espace Scrawelle (Rue Scrawelle, 7).

Vous avez envie de mieux comprendre ce qu'il y a dans votre assiette ?

Infos et inscriptions : 064/52.17.32 - 064/52.17.13 - pcs@seneffe.be.

Retrouvez toutes les activités sur www.seneffe.be/agenda

Activités Maison de Quartier

(Place Penne d'Agenais 13 à Seneffe)

Cours de langue espagnole (Débutant) le 4 mai de 10h à 12h (3€)

Remise en forme sur chaise le 4 mai de 14h à 15h30 (2€)

Bingo le 5 mai de 13h30 à 15h30 (1€)

Atelier tablette/smartphone le 7 mai de 13h30 à 15h30 (2€)

Plus d'infos : 0479/93.23.37 - 0476/96.77.14 (Inscriptions souhaitées)



Offre d'emploi

La Commune de Seneffe recrute deux étudiant.e.s pour travailler à la bibliothèque de Seneffe. Contrat étudiant



Petit pas pour le climat

Petit pas pour le climat : bougez autrement !

Avec le retour des beaux jours, pourquoi ne pas troquer la voiture contre le vélo ou une bonne marche pour vos trajets courts ?

C'est bon pour votre santé, votre porte-monnaie, la qualité de l'air... et pour le climat !

Et si vous essayiez, juste une fois, pour voir la différence ?



Toute l'info sur www.seneffe.be



Suivez-nous !
« Commune de Seneffe »

Le Conseil communal a été invité à **se positionner sur les missions supracommunales à maintenir ou à développer au niveau provincial**, dans le cadre de la réflexion menée par la Région wallonne sur l’avenir des Provinces.

Le Conseil a approuvé **le renouvellement de l'agrément du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2026-2031** dans le cadre du Décret Accueil Temps Libre.

Le Conseil communal a revu **la composition du Conseil consultatif du Petit Patrimoine local (CCCPPL)** en élargissant le nombre de membres citoyens à 24 afin de tenir compte des nombreuses candidatures et de respecter l’équilibre hommes-femmes. Les membres du Conseil ont également pris connaissance du Règlement d’Ordre Intérieur du CCCPPL.

Les membres du Conseil ont autorisé **l’achat de nouveaux ordinateurs** via la centrale d’achats de la Province de Hainaut pour renouveler le parc informatique communal, pour un montant estimé à 180.100 €.

Trois cahiers spéciaux des charges ont été approuvés par le Conseil. Ils concernent :

- **Les travaux d’entretien et de réfection des trottoirs et places de l’entité pour l’année 2026.** Le montant estimé s’élève à 150.000 € TVAC ;
- **Les travaux de marquage au sol 2026.** Le montant estimé s’élève à 45.000 € TVAC ;
- **Les travaux d’entretien des voiries 2026.** Le montant estimé s’élève à 500.000€ TVAC.

Le Conseil communal a marqué son accord sur **la proposition de la Région Wallonne de localiser un mobipôle à Seneffe, à l’arrêt de bus « Seneffe centre » localisé Avenue Reine Astrid, et un mobipôle à Arquennes, à**

l’arrêt de bus « Arquennes Pont de Warchais » localisé Chaussée de Nivelles. Aussi, il a pris connaissance d’un mobipôle à la gare de Familleureux. Un mobipôle est un espace qui rassemble plusieurs solutions de transport au même endroit pour faciliter vos déplacements.

Ensuite, le Conseil a décidé **d’étendre la zone bleue de l’Avenue Reine Astrid à deux emplacements supplémentaires, près de la rue Lintermans**, avec une durée de stationnement limitée à 30 minutes afin de favoriser la rotation des véhicules au profit des commerces.

Le Conseil a émis un avis favorable à **l’adaptation de feux tricolores au carrefour de la Chaussée de Nivelles (N27) et de la rue de Bon Conseil**, afin d’améliorer la gestion du trafic.

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l’annulation sur recours de **la modification de la voirie communale au Hameau du Bois d’Arpes.**

Les membres du Conseil ont approuvé **le coût-vérité 2026 à 100%**. Le coût-vérité, c’est le rapport entre les recettes perçues (taxe déchets + sacs payants) et les coûts réels de la gestion des déchets (recyparc + collecte + traitement + bulles à verre). La Région Wallonne impose que ce ratio soit compris entre 100 % et 110 %. En 2026, notre Commune est à 100 % : cela signifie que chaque euro dépensé est équilibré par un euro de recette.

Le **règlement taxe 2026 relatif à l’enlèvement, le traitement, le mise en décharge et la gestion des immondices** a été validé par le Conseil.

Le Conseil communal a renforcé **le règlement communal en matière de bien-être animal**, notamment en interdisant l’usage nocturne des robots tondeuses et la pré-

sence de cirques avec animaux sur le territoire.

Deux postes ont été déclarés vacants, par promotion avec ouverture aux agents statutaires et contractuels ainsi qu’une constitution d’une réserve de recrutement :

- Un poste de Brigadier « Techniques spéciales et Bâtiments » ;
- Un poste de Brigadier « Chef d'atelier/Charroi communal/Opérateurs d'engins ».

Plusieurs réserves de recrutement vont être constituées, par promotion avec ouverture aux agents statutaires et contractuels :

- Une réserve de recrutement de Brigadiers « Eco-cantonniers » ;
- Une réserve de recrutement de Brigadiers « Espaces verts » ;
- Une réserve de recrutement de Brigadiers « Maçons et voiries ».

Le Conseil sollicite **la création de deux emplois d’inststituteur.trice maternel.le à mi-temps** suite à l’ouverture d’une classe à l’école communale d’Arquennes et à l’école communale de Familleureux.

Enfin, le Conseil communal a révisé la délibération du Conseil communal du 16 mars 2026 relative à **la déclaration de la vacance d'emploi** en vue de la nomination définitive de personnel enseignant et déclarant temporairement vacants, en vue de la nomination définitive, des emplois pour l’année scolaire 2026-2027.

Le Conseil communal du 20 avril 2026 peut être revu dans son intégralité sur la plateforme www.deliberations.be/seneffe. Les projets de décisions et les décisions y sont également accessibles.

Permanence du Collège communal

La prochaine permanence du Collège communal, qui se déroule, habituellement, chaque premier lundi du mois, se fera en date du **lundi 4 mai 2026**, de 18h00 à 19h00 dans la salle des mariages, à l’arrière de l’Administration Communale. Il vous est aussi possible de prendre un rendez-vous de manière individuelle avec le membre du Collège de votre choix. Les coordonnées des membres du Collège sont accessibles sur www.seneffe.be dans l’onglet « Ma commune », « Vie politique », « Collège communal ».

